



*République Française*  
*Collectivité Territoriale de Martinique*  
*Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique*

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU JEUDI 11 MAI 2023**

**Présidence : Bruno Nestor AZÉROT**  
**Date de convocation : 02 mai 2023**  
**Nombre de conseillers en exercice : 20**  
**Nombre d'élus présents pour ce point : 14**  
**Nombre de procuration : 02**

**Extrait n°BC-05-2023-125**

**Objet : Plan de financement relatif à l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - Audit technique et financier des contrats d'affermage et la préparation de la consultation - Renouvellement du mode de gestion du service public d'eau potable »**

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Bruno Nestor AZÉROT, Félix ISMAIN, Jean-Baptiste ROTSEN, Maurice BONTÉ, Charles CARISTAN, Jean-Louis MARIE-LOUISE, Patricia PALMONT, Jean-Christophe BOULANGÉ, Christian VERNEUIL, Olivier JEAN-DENIS, Jonathan TABAR, Germain DUTON, Joseph PÉRASTE.

**Arrivée en cours de séance :** Annick COMIER

**AVAIENT DONNÉ PROCURATION :**

**En cours de séance :**

Frédéric BUVAL à Jean-Baptiste ROTSEN, Marie-Thérèse CASIMIRIUS à Jean-Louis MARIE-LOUISE.

**ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS :**

Christian RAPHA, Thierry MARÉCHAL, Sainte-Rose CAKIN, Chantal MAIGNAN.

**Le Bureau Communautaire,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;

**Considérant** que la Communauté d'Agglomération du Pays Nord Martinique (CAP Nord Martinique) exerce la compétence eau potable depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017 ;

**Considérant** que le service public d'eau potable de CAP Nord Martinique s'étend sur l'ensemble du territoire de ses Communes membres et recouvre plusieurs activités :

- La production, qui comprend le prélèvement de l'eau au milieu naturel et le traitement destiné à la rendre potable,
- L'acheminement de l'eau aux abonnés,
- La gestion des services liés aux abonnés (facturation, traitement des demandes) ;
- L'achat d'eau en gros afin de pallier l'insuffisance de production sur certains secteurs ;

**Considérant** que ces activités ont été confiées à un délégataire en affermage par un contrat de 4 ans qui s'achève le 31 mars 2024 sur 16 communes ;

**Considérant** que la gestion du service public d'eau potable pour les Communes de La Trinité et du Robert, est assurée par un contrat passé depuis le 31 mars 2015 par l'ex-Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM) dissous le 01 janvier 2017 ;

**Considérant** que ce dernier contrat arrive à échéance le 31 mars 2027 et est cogéré avec la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de Martinique, maître d'ouvrage pour ce contrat sur tout son territoire ;

**Considérant** que la Société Martiniquaise des Eaux est le titulaire des deux contrats de Délégation de Service Public (DSP) ;

**Considérant** que la réalisation de l'opération d'« Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - Audit technique et financier des contrats d'affermage et la préparation de la consultation - Renouvellement du mode de gestion du service public d'eau potable » se décline en trois phases :

- Phase 1 : L'audit technique, financier du contrat d'affermage et la préparation de la consultation (rapport de principe),
- Phase 2 : Le renouvellement du mode de gestion,
- Phase 3 : La mise en place du contrat et la formation du personnel ;

**Considérant** qu'il appartiendra au maître d'ouvrage :

- D'analyser les comptes de l'actuel délégataire et reconstituer les coûts d'exploitation et de renouvellement pour définir les marges de manœuvre,
- De présenter différents modes de gestion, leurs avantages et inconvénients en fonction du contexte actuel de la collectivité,
- D'élaborer le dossier de consultation et le projet de contrat, analyser les offres des candidats, négocier avec les candidats retenus,

- De mettre en place le futur contrat, former le personnel et créer l'outil pour le contrôle de la délégation :
  - Accompagnement des services de la collectivité pour la mise en place du contrat,
  - Mise en place d'un programme de formation,
  - Mise en place d'un outil interservices pour le suivi de toutes les clauses contractuelles du nouveau contrat (tableau de suivi, modèles de courrier de pénalité...);

**Considérant** le plan de financement ci-dessous :

#### Dépenses

|              |  |                    |
|--------------|--|--------------------|
| Études       |  | 50 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b> |  | <b>50 000,00 €</b> |

#### Recettes

|              |             |                    |
|--------------|-------------|--------------------|
| ODE          | 50%         | 25 000,00 €        |
| CTM          | 50%         | 25 000,00 €        |
| <b>TOTAL</b> | <b>100%</b> | <b>50 000,00 €</b> |

**Considérant** que les membres de la Commission mixte subvention- finances réunis le 19 avril 2023 ont émis un avis favorable sur le plan de financement pour l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) – Audit technique et financier des contrats d'affermage et la préparation de la consultation - Renouvellement du mode de gestion du service public d'eau potable » ;

Après en avoir délibéré,

**À l'unanimité,**

## DÉCIDE

### Article 1 :

**D'approuver** le plan de financement pour l'opération « Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) - Audit technique et financier des contrats d'affermage et la préparation de la consultation - Renouvellement du mode de gestion du service public d'eau potable ».

### Article 2 :

**D'autoriser** le Président à accomplir tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### Article 3 :

Monsieur le Préfet, Madame la Comptable publique du Service de Gestion Comptable de CAP Nord Martinique, Monsieur le Directeur Général des Services, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

#### **Vote**

Pour : 16

Contre : 00

Abstention : 00

Abstention déclarée : 00

Non votant : 00

-----  
Pour extrait certifié conforme

Fait à Marigot, le 05 juin 2023

Le Président



Bruno Nestor AZÉROT